REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PROJET REPONSE D'URGENCE COVID-19 (ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT MULTIMODAL À DISTANCE)

Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Mai 2020

I. INTRODUCTION/CONTEXTE PAYS

Une épidémie de coronavirus (COVID-19) causée par le nouveau coronavirus 2019 (SARS-CoV-2) s'est propagée rapidement à travers le monde depuis décembre 2019, de Wuhan, dans la province du Hubei, en Chine, à 65 pays et territoires. Au 15 mars 2020, 153 517 cas ont été confirmés dans le monde (10 982 nouveaux cas) et 5 735 décès (343 nouveaux décès). Le nombre de cas en Chine a atteint 81 048 (27 nouveaux) et 3 204 décès (10 nouveaux). En dehors de la Chine, 72 469 cas ont été confirmés (10 955 nouveaux) et 2 531 décès (33 nouveaux) ont été signalés.

Le 19 mars 2020, le Tchad a confirmé son premier cas de COVID-19et doit de toute urgence intensifier son niveau de préparation et de réponse pour prévenir le risque d'un plus grand nombre de pertes de vies humaines. Au 5 mai 2020, le nombre de cas confirmés atteignait 170 dont 17 décès et 43 récupérés, laissant les pays avec 120 cas actifs. La pandémie s'est accélérée au cours de la première semaine de mai 2020 avec 49 cas en une seule journée du mardi 4 mai 2020. Le gouvernement a pris des mesures rapides, parfois préventives, pour empêcher la propagation de la maladie en (i) fermant l'aéroport aux arrivées internationales de tous les pays touchés; (ii) mettre directement en quarantaine pour une période de 14 jours dans les sites désignés toute personne entrant dans le pays; (iii) la fermeture de tous les établissements d'enseignement, boîtes de nuit et bars; (iv) l'instauration d'un couvre-feu de 20 h 00 à 6 h 00; (v) la restriction de l'entrée et de la sortie de N'Djaména aux déplacements essentiels tels que les camions transportant de la nourriture; et (vi) rendre obligatoire le port de masques faciaux sur le lieu de travail, dans les épiceries, les transports en commun et tous les lieux publics à partir du 7 mai 2020.

Le secteur de l'éducation au Tchad a été gravement touché par la pandémie de COVID-19 en raison de la fermeture de toutes les écoles le 20 mars 2020. Cette décision affecte toutes les écoles privées et publiques (écoles maternelles, primaires, secondaires, centres de formation professionnelle) et les universités jusqu'à nouvel avis. Selon le dernier annuaire statistique de l'éducation (2019), environ 3 millions d'apprenants devraient être non scolarisés au Tchad, dont 2,4 millions d'élèves dans le primaire, 0,5 million dans le secondaire et 40 000 dans l'enseignement supérieur et 69 576 enseignants sont temporairement mis à pied. Dans l'ensemble du système éducatif, les enfants des ménages pauvres, ceux qui vivent dans les zones rurales et les filles courent un risque plus élevé de ne pas pouvoir suivre l'enseignement et l'apprentissage à domicile et d'abandonner en raison d'un retard et d'une augmentation des coûts d'opportunité.

Le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) a alloué au gouvernement du Tchad 10 millions de dollars provenant du guichet de financement accéléré COVID-19 du GPE, conçu pour permettre aux gouvernements d'atténuer l'impact du COVID-19 sur leurs systèmes éducatifs et d'aider au relèvement.

Le Tchad est un Pays à Faible Revenu (PFR) de la région du Sahel d'Afrique Centrale avec une population de plus de 13 millions d'habitants. Le Tchad est un pays sans littoral et peu peuplé, avec une forte proportion de la population vivant dans les zones rurales. La croissance économique au Tchad a été volatile au cours de la dernière décennie et son économie a été fortement affectée par les variations des prix du pétrole de 2014 et 2015. La reprise des prix du pétrole qui a suivi et l'augmentation de la production pétrolière et agricole ont contribué à un ralentissement mais positif croissance du PIB réel depuis 2018 (Banque mondiale, 2020). Malgré la récente croissance économique, les taux de pauvreté au Tchad restent élevés et près de la moitié de la population (47%) vit en dessous du seuil de pauvreté (Banque mondiale, 2020).

Le Tchad a l'Indice de Capital Humain (ICH) le plus bas du monde.Un enfant né au Tchad aujourd'hui sera 29% aussi productif quand il grandira qu'il pourrait l'être s'il jouissait d'une santé et d'une éducation complètes (Banque mondiale, 2018). Cette faible performance est due en grande partie aux taux de mortalité infantile élevés et à la mauvaise qualité de l'éducation. Un facteur sous-jacent des défis du Tchad en matière de capital humain (et de développement plus large) est son taux de croissance démographique élevé estimé à 3,3%, ce qui exerce une pression démographique considérable sur le système d'éducation et de formation. Les résultats d'apprentissage, à leur tour, sont très médiocres avec un total de 5 années de scolarité attendues et seulement 2,6 ans après ajustement pour la qualité de l'apprentissage, ce qui donne un écart d'apprentissage de 2,4 ans (Banque mondiale, 2018). De plus, bien que les résultats en matière de capital humain soient médiocres pour les garçons et les filles, les filles sont particulièrement vulnérables et obtiennent de meilleurs résultats sur le ICH.

Le Tchad est très vulnérable aux effets du changement climatique et a subi à plusieurs reprises des menaces à la sécurité au cours de la dernière décennie. Avec une évaluation politique et institutionnelle du pays (CPIA) de 2,7 en 2018, le Tchad est classé comme pays de fragilité, de conflit et de violence (FCV). Les risques pour la sécurité régionale déstabilisent le pays et entraînent de graves besoins humanitaires. En janvier 2020, 442 672 réfugiés étaient installés dans 19 camps dans les régions de l'Est, du Sud et du lac Tchad. Le changement climatique a contribué à la fragilité sociale de la région (en particulier dans la région du lac Tchad et les zones pastorales de la partie sahélienne du pays) et a gravement affecté les moyens de subsistance des Tchadiens.

Un projet d'appui aux réfugiés et aux communautés d'accueil financé par la Banque mondiale (P164748/172255) est en cours d'exécution au Tchad. Ce projet financera la réhabilitation et la construction d'écoles primaires, la formation d'enseignants communautaires, des subventions salariales pour les enseignants communautaires et le personnel administratif. Il financera également des projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (points d'eau, latrines, puits, installations de récupération des eaux de pluie) et fournira des transferts monétaires en réponse aux chocs à environ 14 000 ménages. Ces activités de projet contribueront grandement à la maîtrise du COVID-19. Le projet d'urgence éducative COVID-19 complétera ces activités dans les camps. En collaboration avec les membres du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) et la société civile, il facilitera le paiement des subventions salariales aux enseignants communautaires par le biais d'une plateforme dédiée et fournira un soutien technique pour la prestation de services éducatifs, y compris l'enseignement à distance dans les camps ciblés et les communautés d'accueil.

L'impact direct de COVID-19 et le ralentissement prévu de l'économie mondiale vont probablement réduire le commerce et perturber les chaînes d'approvisionnement des produits de base. Les effets d'une récession économique mondiale provoquée par une pandémie et son impact sur l'économie du Tchad sont difficiles à prévoir à ce stade.

Le Plan National de Développement (PND - 2017-2021) vise à faire du Tchad un pays régional émergent d'ici 2030. Il défend les quatre objectifs stratégiques de (i) renforcer l'unité nationale; (ii) renforcer la bonne gouvernance et l'état de droit; (iii) le développement d'une économie diversifiée et compétitive; et (iv) l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne. Dans le cadre de cette approche, l'accent est mis sur l'amélioration du développement des capacités humaines.

La performance du Tchad en termes de résultats en matière de capital humain est étroitement liée aux faiblesses structurelles de son secteur de l'éducation. Les évaluations de l'apprentissage à grande échelle des élèves au Tchad indiquent que 97% n'atteignent pas le Niveau de Compétence Minimum (NCM) à la fin de l'école primaire. De plus, la pauvreté d'apprentissage au Tchad est inférieure de 11 points de pourcentage à la moyenne de la région de l'Afrique subsaharienne et de 7,8 points de pourcentage inférieure à la moyenne des pays à faible revenu. Plusieurs facteurs contribuent à expliquer la performance du secteur de l'éducation au Tchad, notamment: (i) des ressources financières limitées; (ii) la faible performance du système éducatif; et (iii) l'inefficacité interne du système éducatif.

Le financement de l'éducation au Tchad est insuffisant et très inéquitable. En 2016, le Tchad a consacré 2,4% de son PIB à l'éducation. Ce chiffre est inférieur à celui des pays pairs et inférieur à la moyenne de 4,3% des pays subsahariens. En outre, l'éducation n'a pas été suffisamment priorisée dans le budget public du Tchad et la part de l'éducation dans les

dépenses publiques générales a diminué au cours des 5 dernières années, passant de plus de 15,4% en 2013 à 13% en 2017, atteignant son niveau le plus bas en 2015 (8,9%). , bien en dessous de l'objectif plancher du GPE de 20%. En fait, la plus grande part (87% pour cent) des dépenses totales d'éducation du Tchad est financée par les ménages et les associations de parents. Cela pose des défis majeurs en termes d'équité, d'efficacité et de durabilité de l'architecture de financement de l'éducation du pays.

Malgré des progrès importants du taux de scolarisation dans le primaire, les taux de scolarisation au Tchad restent faibles. Le taux net de fréquentation dans l'enseignement primaire était estimé à 49,8% en 2014. Ce taux de fréquentation signifie que le niveau de couverture du groupe ayant l'âge officiel de scolarisation est faible. Le Tchad a un taux net de fréquentation secondaire (inférieur et supérieur) (respectivement 12,3 et 7,9%) par rapport à ses pairs et aux autres pays d'Afrique subsaharienne. Par conséquent, les taux d'achèvement des études sont très faibles et les situations d'urgence aggraveront probablement la situation si rien n'est fait pour éviter la démotivation des enseignants, en particulier ceux de la communauté et pour rester en contact avec les apprenants.

Le système éducatif tchadien est inefficace en interne et reflète un faible niveau d'enseignement. Le taux d'abandon a fortement augmenté en passant de 10,2 en 2013 à 23% en 2015, avant de chuter à 19,7% en 2016. De plus, entre 2011 et 2016, la moyenne du taux de redoublement était d'environ 23%. La Pauvreté d'Apprentissage (PA) ou la proportion d'enfants de 10 ans qui sont incapables de lire et de comprendre un texte court et adapté à leur âge au Tchad est estimée à 98%.

Les enfants qui se trouvent en dehors du système éducatif risquent de perdre les compétences et les connaissances qu'ils ont acquises et même d'abandonner l'école. Plus de 3 millions d'apprenants et 81 419 personnels de l'éducation sont touchés par la fermeture des écoles, dont 93 000 réfugiés, 83 693 déplacés et 57 186 rapatriés. S'ils ne sont pas protégés, les pauvres et les vulnérables sont susceptibles de payer un prix plus élevé pour cette pandémie en termes de temps d'apprentissage perdu, de redoublement et d'abandon.

En l'absence d'une réponse solide, la fréquentation et les résultats d'apprentissage des élèves sont susceptibles de chuter de manière significative avec des conséquences potentiellement négatives et graves à long terme pour leur bien-être. La pandémie de COVID-19 aura un impact sur les étudiants dans plusieurs dimensions telles que (i) la détérioration des résultats d'apprentissage; (ii) des taux d'abandon plus élevés; (iii) détérioration de l'état nutritionnel, de la santé physique et mentale de l'élève; (iv) accroître l'exposition à la violence et à d'autres menaces peut augmenter (par exemple, dans les camps de réfugiés); et (v) les mariages précoces et les grossesses d'adolescentes peuvent augmenter. Tous ces risques seront

exacerbés pour les populations pauvres et vulnérables conduisant à une plus grande inégalité des résultats.

2. Objectif de développement du projet

L'objectif de développement du projet est d'améliorer l'accès à l'enseignement multimodal à distance pour tous les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire en mettant l'accent sur les plus vulnérables, d'assurer une réouverture sûre et efficace des écoles et de protéger le système éducatif tchadien. du choc systémique COVID-19 actuel.

Le projet contribuera à garantir que les élèves continueront à apprendre même pendant la fermeture des écoles et renforcera la capacité du secteur de l'éducation à répondre adéquatement aux crises futures avec une perturbation limitée de l'apprentissage. Le projet comprendra les trois composantes suivantes: (1) assurer la continuité de l'apprentissage en élargissant les possibilités d'apprentissage à distance pour tous les élèves; (2) Préparer la réouverture en toute sécurité des écoles; et (3) Renforcer la résilience et renforcer la capacité de gestion des urgences du secteur de l'éducation.

La déclinaison de ces composantes se présente comme suit:

Composante 1: Assurer la continuité de l'apprentissage en élargissant les opportunités d'apprentissage à distance pour tous les étudiants

Le MENPC cherche à établir ou à étendre les solutions existantes d'enseignement à distance pour réduire l'impact négatif que COVID-19 est susceptible d'avoir sur les résultats d'apprentissage. Le gouvernement est conscient de l'impératif que sa stratégie d'enseignement à distance soit inclusive et n'aggrave pas les inégalités déjà existantes. La stratégie d'enseignement à distance devrait non seulement atténuer l'effet actuel de COVID-19, mais aussi répondre aux besoins futurs et être intégrée dans la boîte à outils du ministère pour fournir un apprentissage. Des modèles de bonnes pratiques sont en train d'émerger, sur lesquels le Tchad peut s'appuyer, tout en s'appuyant sur ses propres expériences pour dispenser un enseignement à distance efficace. L'annexe 2 comprend un aperçu des bonnes pratiques internationales en matière d'apprentissage à distance.

Sous-composante 1.1: Améliorer l'accès au contenu éducatif grâce à un système d'enseignement à distance multimodal pour tous les élèves des écoles primaires et secondaires

Cette sous-composante vise à élargir l'accès à l'enseignement à distance à tous les étudiants à travers le pays. Le principal défi au Tchad, comme le montre le tableau xxx, est la très faible

proportion de ménages ayant accès à des la communication, ce qui rend très difficile d'atteindre de grandes étendues du pays en utilisant les nouvelles technologies. Pour atteindre le maximum d'étudiants, tous les moyens de communication, radio, télévision, téléphones portables ou internet seront utilisés. La sous-composante financera les interventions suivantes en vue de prioriser les élèves qui ont un examen national à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire les CM2, Troisieme (3eme) et Terminales.

Distribution de documents imprimés: pour les étudiants qui vivent dans des ménages sans accès à des technologies de base comme la radio ou la télévision et pour lesquels aucun membre du ménage n'a accès à un téléphone portable, ils seront contactés en distribuant les documents imprimés pertinents s'ils ne sont pas fournis avec Une radio.

Radiodiffusion des cours: le MENPC améliorera les chaînes existantes de radio-éducation grâce à des partenariats élargis pour atteindre toutes les régions. Le MENPC a déjà identifié 67 radiodiffuseurs (privés, communautaires et confessionnels) et recherchera des partenariats avec pour compléter les services de radio-éducation existants. Chaque chaîne devrait diffuser un minimum de 6 ou 8 heures par jour en semaine. Les transmissions radio comprendront un enseignement enregistré interactif en classe, avec de nouveaux enregistrements supplémentaires ajoutés pour les notes et les matières qui ne sont pas actuellement couvertes. Cette intervention soutiendra des mécanismes visant à promouvoir l'apprentissage en ligne interactif pour les plateformes de radio et de télévision. L'élargissement de la couverture radio dans toutes les régions devrait également bénéficier à plus de xxx 000 enfants réfugiés;

Télévision: Cette intervention aidera le MENPC à ajouter de nouvelles émissions à la télévision nationale et à la diffusion d'Electron TV selon un calendrier précis. Le MENPC travaillera avec le ministère de la Communication pour établir de nouveaux partenariats avec des fournisseurs de télévision confessionnels, communautaires et privés (Alnassour, Tchad 24) pour inclure du contenu éducatif dans leurs forfaits d'abonnement. Pour la période COVID -19, le projet paiera les forfaits d'abonnement et les offrira aux ménages «gratuitement». Le contenu de la radio et de la télévision sera élargi pour couvrir les matières de base à tous les niveaux. Le nouveau contenu comprendra des enregistrements de l'enseignement en classe dispensés par des enseignants de qualité. Le MENPC devra adapter les leçons en ligne pour les apprenants ayant des besoins spéciaux. Par exemple, les étudiants malentendants doivent recevoir des cours en ligne en langue des signes ainsi que des sous-titres dans la même langue;

Le développement d'une plate-forme d'apprentissage en ligne: Le projet soutiendra l'acquisition de matériel pédagogique et d'apprentissage supplémentaire en ligne auprès de partenaires externes et le fournira gratuitement à tous les apprenants par le biais de la radio, de la télévision et d'Internet. Le MENPC a déjà mis en place EduTchad (www.edutchad.td) et signé un partenariat avec Tigo pour permettre aux étudiants de se connecter gratuitement au site.

Téléphones mobiles: le contenu interactif en cours de développement pour la radio, la télévision et le cloud sera adapté et accessible via les téléphones mobiles, augmentant potentiellement la portée des ressources développées. Les téléphones mobiles peuvent être exploités pour fournir trois éléments de soutien à l'enseignement à distance: (i) Les téléphones peuvent être utilisés pour accéder au contenu fourni via la plate-forme d'apprentissage en ligne ou (ii) d'autres supports tels que YouTube, les applications radio ou (iii) l'éducation applications mobiles ciblées. Certaines applications d'apprentissage ont été explicitement conçues pour être utilisées sur les téléphones mobiles, même celles qui ne disposent pas de fonctionnalités de smartphone peuvent être utilisées pour accéder à l'apprentissage via le service de messages courts (SMS).

Activités principales: cette sous-composante financera (i) l'impression et la distribution de matériel d'apprentissage; (ii) l'offre limitée de radio aux ménages très vulnérables; (iii) les coûts des partenariats et des contrats avec les radiodiffuseurs locaux et les réseaux de télévision; (iv) le développement d'une plateforme de e-learning; (v) équipement pour plate-forme d'apprentissage en ligne; (vi) le paiement des enseignants pour développer le contenu soit diffusé via les différents médias; et (vii) le coût de la connexion Internet subventionnée pour les étudiants aux plateformes.

Sous-composante 1.2: Formation des enseignants pour préparer et diffuser du contenu éducatif par le biais d'un système d'enseignement à distance multimodal

Cette sous-composante appuiera le renforcement des capacités des enseignants dans les méthodologies d'apprentissage en ligne et à distance pour garantir que les enseignants jouent un rôle dans le soutien de l'apprentissage à distance. Le MENPC aura besoin d'une assistance technique pour concevoir un programme de formation visant à guider les enseignants dans la conception de méthodologies appropriées pour la fourniture d'un enseignement en ligne, ou pour l'organisation et la facilitation de l'apprentissage basé sur des programmes de télévision ou de radio ou des supports imprimés. Former les enseignants à concevoir la durée des unités d'enseignement à distance sur la base des meilleures pratiques, par ex. l'unité pour les élèves du primaire ne devrait pas durer plus de 25 minutes et pas plus de 40 minutes pour les élèves du secondaire. Comment garder les élèves engagés grâce à des approches pédagogiques appropriées, notamment en utilisant d'éventuelles discussions de groupe, l'aide des pairs et l'évaluation par les pairs. Former les enseignants à concevoir des questions formatives, des tests ou des exercices pour suivre de près les processus d'apprentissage des élèves. Les enseignants s'engageront également avec les parents et pourraient concevoir des plans d'apprentissage simples pour aider les parents à l'école à domicile, être sur appel pour l'interaction avec les apprenants et les parents, l'hébergement et les conversations d'apprentissage en groupe en ligne ou par téléphone.

Activités principales: cette composante financera (i) l'assistance technique aux programmes de formation des enseignants aux stratégies d'enseignement à distance; (ii) une plateforme permettant à tous les enseignants (WhatsApp par exemple) de dialoguer entre eux, ou avec l'administration, les élèves et les parents; (iii) l'équipement de la plateforme; (iv) l'impression et la distribution (y compris numérique) de matériel d'orientation pour les enseignants afin d'élaborer des règles avec les parents et les élèves sur la gestion des pratiques d'apprentissage quotidiennes à domicile.

Composante 2: Préparer la réouverture sûre des écoles

Le fait de ne pas fréquenter l'école a de nombreuses conséquences négatives pour les élèves, les parents et les enseignants. Les écoles devront reouvrir dès que cela sera sûr. Cette composante soutient le retour en toute sécurité des élèves à l'école une fois que le gouvernement décide du jour du retour en fonction des scénarios établis par la CSRE.

Sous-composante 2.1: Préparer les écoles au retour des élèves

Avant le retour des élèves, toutes les écoles devraient être soigneusement nettoyées et désinfectées pour éviter la contamination et une deuxième vague provenant d'une école. Cette sous-composante facilite le retour en toute sécurité des élèves à l'école.

Activités principales: cette sous-composante financera (i) des campagnes de communication sur le retour à l'école; ii) campagnes de communication sur l'éloignement social et les mesures de prévention du COVID-19, notamment par l'impression et la distribution de brochures aux communautés; (iii) la désinfection des écoles; (iv) l'équipement et la formation des comités d'assainissement et d'hygiène des écoles; v) formation du personnel administratif et des enseignants à la mise en œuvre l'éloignement physique et les pratiques d'hygiène scolaire et sur le cadre de la réouverture des écoles; (vi) l'installation d'installations WASH dans les écoles; (vi) dans un certain nombre d'écoles, construction de latrines et de points d'eau.

Sous-composante 2.2: Fourniture de rations sèches aux enfants dans les écoles avec cantines

De nombreux enfants vulnérables sont inscrits dans les écoles du Tchad. On estime qu'environ 132 500 élèves, dont 40% de filles manqueront les repas scolaires. Cette sous-composante vise à garantir le maintien des conditions de vie des enfants les plus vulnérables pendant la crise COVID-19 et au-delà.

Principales activités: cette sous-composante financera (i) l'achat de distribution de rations sèches.

Sous-composante 2.3: Fourniture de services de soutien psychosocial aux enseignants, aux élèves et aux parents

En plus des principaux problèmes éducatifs que COVID-19 a créés, il convient d'ajouter la détresse psychologique qui peut affecter les enfants, les enseignants et les parents confrontés à des situations confinées à la maison. Cette situation pourrait conduire à des situations de violence contre les femmes et les enfants, en particulier les filles. L'objectif de cette souscomposante est de renforcer les mécanismes de protection communautaire - en réunissant des équipes éducatives pour limiter la détresse psychologique et le risque de violence familiale provoqués par COVID-19.

Cette sous-composante aidera le MENPC à concevoir et à piloter des services de soutien psychosocial en ligne et sans frais par le biais d'un accord avec une ou deux institutions compétentes. Le MENPC mettra également à profit les partenariats radio et télévision dans le cadre de la composante 1 pour diffuser aux élèves et aux parents des messages clés sur le bien-être psychosocial qui seront développés par le prestataire de services. Ce service ciblera initialement les apprenants des écoles primaires et secondaires des régions les plus pauvres et des camps de réfugiés.

Principales activités: cette sous-composante financera (i) la formation des enseignants et des APE à la prévention du COVID-19 et à la détection des signes de détresse psychologique, et les initiera au soutien psychosocial et au travail avec les mécanismes de protection communautaires; (ii) la préparation et la diffusion de messages clés pour les enseignants et les enfants pour leur soutien émotionnel et psychosocial en mettant l'accent sur la discrimination et la stigmatisation liées au genre (risques accrus de grossesse, d'exploitation sexuelle ou de violence sexiste pendant l'accouchement); et (iii) la mise en place d'un système communautaire de prise en charge psychosociale et la fourniture de matériel approprié.

Composante 3: Construire un secteur de l'éducation résilient et soutenir la surveillance du projet

Sous-composante 3.1: Bâtir un secteur de l'éducation résilient

Le projet appuiera le renforcement institutionnel des répertoires du MENPC et du CSRE pour aider à répondre aux chocs COVID-19 et futurs. Le MENPC a déjà mis en place un plan pour les chocs systémiques, le Plan National de Contingence pour l'Éducation au Tchad (PNCET, 2020-2024), qui fournit un cadre utile pour contrer l'impact négatif des chocs comme la sécheresse, les inondations, l'insécurité alimentaire, les déplacements de population ou épidémies. Le PNCET, cependant, ne pouvait rien imaginer de l'échelle de COVID-19. Cette composante financera le soutien à l'opérationnalisation des mécanismes mis en place par le PNCET mais qui ne peuvent fonctionner sans une formation ou un financement adéquat.

Un programme de formation et de renforcement des capacités en cours d'emploi sera conçu pour les cadres et les cadres moyens afin de leur permettre de s'acquitter des responsabilités institutionnelles liées à leur poste et de faire plus efficacement leur travail. Cette composante vise à soutenir la mise en œuvre du projet, certaines activités de suivi et d'évaluation et à renforcer la capacité du ministère de l'Environnement à mener des réunions virtuelles afin qu'il puisse mener à bien ses activités normales pendant les périodes de type COVID et être plus efficace en temps ordinaire.

Principales activités: cette sous-composante financera (i) l'équipement informatique des membres du CSRE de l'unité d'intervention d'urgence pour qu'il soit pleinement fonctionnel à l'intérieur et à l'extérieur du bureau; (ii) le développement d'une plateforme numérique de coordination entre le niveau central et les bureaux décentralisés; et (viii) l'achat d'une entreprise pour établir des salles de réunion virtuelles fonctionnelles dans le bâtiment du MENPC et dans l'immeuble de bureaux de la PCU.

Sous-composante 3.2: Soutenir la surveillance, le suivi et l'évaluation du projet

Cette sous-composante financera les principales activités suivantes: i) suivi de la fréquentation scolaire dans toutes les écoles, analyse des données et diffusion; (ii) évaluations de l'apprentissage lors de la réouverture des écoles, analyse des données et diffusion; (iii) les activités directement liées à la gestion, la coordination et la communication du projet; (iv) des enquêtes utilisant U-Report, EduTrack ou la plateforme APICED pour contrôler l'utilisation des outils d'apprentissage à distance; (v) des études sur la manière dont les étudiants accèdent et utilisent les outils d'apprentissage à distance en utilisant les données collectées; et (vi) toutes les activités directement liées à la gestion, la coordination et la communication du projet.

Le Projet est préparé sur la base du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale (CES). Selon la Norme environnemental et social, relative à l'engagement des parties prenantes et la diffusion de l'information (NES 10), l'Unité de Gestion du Projet préparera une stratégie de communication pour fournir aux parties prenantes l'information sur le projet qui soit compréhensible et accessible et les consultera sous une forme adaptée à leur culture, de manière libre de toute manipulation, sans interférence, coercition, discrimination et intimidation.

Le plan de mobilisation des parties prenantes a pour objectif principal d'identifier et de mobiliser l'ensemble des individus, groupes d'individus, communautés affectées, les services nationaux et déconcentrés de la santé, les autorités traditionnelles et locales, la société civile et les ONG locales concernées par les activités du projet et qui doivent être implique dans la mise en œuvre du PEPP. Il permet de clarifier pour les voies et moyens par lesquels le projet communiquera avec les différentes parties prenantes et le mécanisme par lequel elles pourront soulever des problèmes et formuler des plaintes. Dans le projet, l'implication des populations

assurera une bonne collaboration entre les communautés et l'UEP permettant de minimiser et mitiger les risques environnementaux et sociaux du projet et atteindre les objectifs du projet

Dans le contexte d'un projet sur une maladie infectieuse, les activités de sensibilisation et d'information des communautés doivent être adaptées et culturellement appropriées. Le PEPP doit également fournir des orientations sur la manière dont les communautés situées dans les zones de conflit du pays seront engagées et participeront.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, des groupes ou d'autres entités qui (i) sont touchés ou susceptibles d'être touchés directement ou indirectement, positivement ou défavorablement, par le projet (également appelés «parties concernées») et (ii) peut avoir un intérêt dans le projet («parties intéressées»). Ils comprennent des individus ou des groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du projet.

La coopération et la négociation avec les parties prenantes tout au long du développement du projet nécessitent souvent l'identification de personnes au sein des groupes qui agissent en tant que représentants légitimes de leur groupe de parties prenantes respectif, c'est-à-dire les personnes auxquelles leurs collègues membres du groupe ont confié la défense des intérêts des groupes dans le processus d'engagement avec le projet. Les représentants de la communauté peuvent fournir des informations utiles sur les contextes locaux et agir comme principaux canaux de diffusion des informations liées au projet et comme principal lien de communication / liaison entre le projet et les communautés ciblées et leurs réseaux établis. La vérification des représentants des parties prenantes (c'est-à-dire le processus de confirmation qu'ils sont des défenseurs légitimes et véritables de la communauté qu'ils représentent) reste une tâche importante pour établir le contact avec les parties prenantes de la communauté. La légitimité des représentants de la communauté peut être vérifiée en parlant de manière informelle à un échantillon aléatoire de membres de la communauté et en tenant compte de leur point de vue sur qui peut représenter leurs intérêts de la manière la plus efficace.

3.1. Méthodologie

Afin de répondre aux meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes:

- Ouverture et approche du cycle de vie: des consultations publiques sur le (s) projet (s) seront organisées tout au long du cycle de vie, menées de manière ouverte, sans manipulation extérieure, interférence, coercition ou intimidation;
- Participation informée et rétroaction: des informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées dans un format approprié; des opportunités sont fournies pour communiquer les commentaires des parties prenantes, pour analyser et répondre aux commentaires et préoccupations;
- Inclusivité et sensibilité: l'identification des parties prenantes est entreprise pour soutenir de meilleures communications et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à participer au processus de consultation. Un accès égal à l'information est assuré à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui sous-tend la sélection des méthodes d'engagement. Une attention particulière doit être accordée aux groupes vulnérables en particulier les femmes, les personnes handicapées, les jeunes, les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques.

Aux fins d'un engagement efficace et personnalisé, les parties prenantes du projet proposé peuvent être réparties dans les catégories principales suivantes:

- <u>Parties affectées</u>: personnes, groupes et autres entités dans la zone d'influence du projet (PAI) qui sont directement influencés (réellement ou potentiellement) par le projet et / ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles de changer associés au projet, et qui ont besoin être étroitement impliqué dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décisions sur les mesures d'atténuation et de gestion;
- <u>Autres parties intéressées</u>: individus / groupes / entités qui peuvent ne pas subir les impacts directs du projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le projet et / ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre; et
- <u>Groupes vulnérables</u>: personnes qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ou davantage désavantagées par le (s) projet (s) par rapport à tout autre groupe en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans la consultation et la prise de décision processus associé au projet.

3.2. Parties affectées

Les Parties affectées comprennent les individus, les groupes et les communautés directement touchés par les interventions du projet et d'autres parties qui peuvent être

soumises à des impacts directs du Projet. Plus précisément, les individus et groupes suivants entrent dans cette catégorie:

- Les élèves et les enseignants ;
- Les autorités traditionnelles et religieuses ;
- La Société civile œuvrant dans le secteur de l'éducation nationale notamment le Syndicat des Enseignants du Tchad, ONG/Associations locales/;
- Fédération nationale des Associations des Parents d'Elèves du Tchad (FENAPET),
- Agence pour la Promotion des initiatives Communautaires en Education (APICED);
- Syndicat des Maitres Communautaires (SMC);
- Centre National de Curricula (CNC);
- Associations des Parents d'Elèves (APE);
- Communautés voisines des établissements scolaires, des centres de quarantaine et des postes de contrôle;
- Services Décentralisés du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique (Délégations Provinciales, inspections de l'enseignement, Conseillers Pédagogiques, etc.);
- Les établissements d'enseignement privés ;
- Fonctionnaires du ministère de la Santé;
- Autres pouvoirs publics ;
- Les réfugiés dans les camps.

3.3. Autres parties intéressées

Les parties prenantes des projets comprennent également des parties autres que les personnes directement affectées, notamment:

- Médias traditionnels;
- Participants des réseaux sociaux;
- Les politiciens;
- Organisations nationales et internationales de la santé;
- Entreprises avec des liens internationaux;
- Le grand public.

3.4. Personnes ou groupes défavorisés / vulnérables

Il est particulièrement important de comprendre si les impacts du projet peuvent tomber de manière disproportionnée sur des individus ou des groupes défavorisés ou vulnérables, qui souvent n'ont pas de voix pour exprimer leurs préoccupations ou comprendre les impacts d'un projet et pour s'assurer que la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes avec les personnes défavorisées ou vulnérable que les individus ou les groupes [sur les maladies infectieuses et les traitements médicaux connexes] soient adaptés pour tenir compte des besoins de ces groupes ou individus, de leurs préoccupations et de leurs sensibilités culturelles, et pour assurer une compréhension complète des activités et des avantages du

projet. La vulnérabilité peut provenir de l'origine, du sexe, de l'âge, de l'état de santé, du statut économique et de la situation financière de la personne, du statut défavorisé dans la communauté (par exemple, les minorités ou les groupes marginaux) ou de la dépendance à l'égard d'autres personnes et / ou de l'État. L'engagement auprès des groupes et des individus vulnérables nécessite souvent l'application de mesures et d'une assistance spécifique visant à faciliter leur participation à la prise de décision liée au projet afin que leur sensibilisation et leur contribution au processus global soient proportionnelles à celles des autres parties prenantes.

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure et ne sont pas limités aux éléments suivants:

- Personnes analphabètes;
- Minorités ethniques ou religieuses;
- Personnes handicapées;
- Personnes vivant dans des zones reculées ou inaccessibles;
- Ménages dirigés par une femme;
- Patients atteints de maladies chroniques; et
- Les réfugiés.

Les groupes vulnérables touchés par le projet seront confirmés et consultés. La description des méthodes d'engagement qui seront entreprises par le projet est fournie dans les sections suivantes.

4. PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

4.1. Résumé de l'engagement des parties prenantes lors de la préparation du projet

En raison de l'urgence éducationnelle liée à COVID-19 et du calendrier accéléré de préparation des projets, les consultations menées à ce jour n'ont impliqué que des acteurs institutionnels (par exemple, les autorités publiques et les experts du secteur de la santé engagés dans la préparation des projets).

Il est prévu que ce document sera mis à jour dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur du projet, date à laquelle les documents clés du projet seront divulgués et des consultations seront menées en utilisant les méthodes les plus efficaces identifiées pour les circonstances associées à la pandémie (c.-à-d. éviter les contacts personnels et maximiser l'utilisation de divers moyens d'engagement «virtuel» via les réseaux sociaux, les sondages en ligne, les SMS, les hotlines téléphoniques, etc.).

4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques pour l'engagement des parties prenantes.

Le plan stratégique de préparation et de réponse de COVID-19 de l'OMS - Lignes directrices de planification opérationnelle pour soutenir la préparation et la réponse des pays - »(2020) décrit l'approche suivante dans le pilier 2 Communication des risques et engagement communautaire, qui sera la base pour les parties prenantes du projet engagement.

Il est essentiel de communiquer au public ce que l'on sait sur COVID - 19, ce qui est inconnu, ce qui est fait et les mesures à prendre régulièrement. Les activités de préparation et de réponse doivent être menées de manière participative, et être informées par et continuellement optimisées en fonction des commentaires de la communauté pour détecter et répondre aux préoccupations, aux rumeurs et à la désinformation. Les changements dans les interventions de préparation et de réponse doivent être annoncés et expliqués à l'avance et élaborés en fonction des perspectives de la communauté. Une messagerie réactive, empathique, transparente et cohérente dans les langues locales via des canaux de communication fiables, utilisant des réseaux communautaires et des influenceurs clés et renforçant les capacités des entités locales, est essentielle pour établir l'autorité et la confiance.

Le tableau 1 inclus dans la section décrivant les méthodes à utiliser pour les activités d'engagement des parties prenantes, y compris les consultations et la diffusion d'informations.

Les méthodes varient selon les caractéristiques et les besoins des intervenants et seront adaptées en fonction des circonstances liées à l'urgence de santé publique COVID-19.

4.3. Plan d'engagement des parties prenantes

<u>Tableau 1</u> : catégories de parties prenantes et de phases de projet

Étape du projet	Cibler les parties prenantes	Liste de informations à divulguer	Méthodes et calendrier proposés
Préparation	Ministères sectoriels et autorités Académiques Organisations internationales ONG Autres parties prenantes institutionnelles	Description du projet ESRS PEPP	Correspondance par courrier électronique et réunions par vidéoconférence Entrevues avec des experts en Sciences de l'éducation Réunions de consultation virtuelle
Préparation et la mise en œuvre	Grand public Individus et groupes vulnérables Travailleurs du secteur de l'éducation nationale Travailleurs du projet Régions d'insécurité (FCV)	Description du projet ESRS PEPP MGG	Communiqués de presse Dépliants d'information Annonces à la radio, à la télévision, dans les journaux et sur les réseaux sociaux Groupes de discussion avec les parties concernées et les groupes vulnérables Réunions de consultation communautaire (si possible) Hotline gratuite pour la diffusion d'informations et le traitement des réclamations
Fermeture	Grand public Travailleurs du projet	Rapports d'étape et d'évaluation	Communiqués de presse Dépliants d'information

Le tableau 1 contient de grandes catégories de parties prenantes et de phases de projet, ainsi qu'une liste indicative (non-exhaustive) de méthodes - qui seront adaptées en fonction des

circonstances liées à l'urgence de santé publique COVID-19 et aux besoins des différents groupes de parties prenantes. Le PEPP mis à jour contiendra plus de détails.

4.4. Proposition de stratégie pour la divulgation d'informations et le processus de consultation

Les activités d'engagement des parties prenantes doivent être inclusives et menées d'une manière culturellement sensible, et il faut veiller à ce que les groupes vulnérables identifiés ci-dessus aient la possibilité d'être inclus dans les consultations et les avantages du projet. Les méthodes comprennent généralement la sensibilisation des ménages et des discussions de groupe en plus des réunions de consultation publique communautaire et, le cas échéant, des communications verbales ou des images doivent être utilisées à la place du texte. Le projet devra s'adapter à différentes exigences. Tandis que des campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale seront mises en place, une communication spécifique autour des points d'entrée et des aéroports ainsi que des centres de quarantaine et des laboratoires devra être synchronisée en fonction des besoins et adaptée aux circonstances locales.

Compte tenu du contexte actuel résultant des récentes mesures mises en place pour faire face à la pandémie et du calendrier dans lequel le projet est en cours de préparation, les opportunités sont limitées pour engager et consulter les parties prenantes pendant la préparation du projet. Les restrictions sur les rassemblements sociaux, qui limitent les interactions sociales en face à face, limiteront les processus d'engagement des parties prenantes du projet et nécessiteront la mise en œuvre de méthodes de communication et de consultation innovantes. Au regard du large éventail de parties prenantes (personnes potentiellement affectées et autres parties intéressées) dans ce projet, une solide stratégie d'engagement et de communication des parties prenantes devra être élaborée.

Comme indiqué ci-dessus, il peut être nécessaire de:

- Diversifier les moyens de communication et s'appuyer davantage sur les médias sociaux et les canaux en ligne. Lorsque cela est possible et approprié, créer des plates-formes en ligne et des groupes de discussion dédiés appropriés à cet effet, en fonction du type et de la catégorie de parties prenantes;
- Utiliser des canaux de communication traditionnels (TV, journaux, radio, lignes téléphoniques dédiées, annonces publiques et courrier) lorsque les parties prenantes n'ont pas accès aux canaux en ligne ou ne les utilisent pas fréquemment. Ces canaux peuvent également être très efficaces pour transmettre des informations pertinentes aux parties prenantes et leur permettre de fournir leurs commentaires et suggestions;

 Utiliser des outils de communication en ligne pour concevoir des ateliers virtuels dans des situations où de grandes réunions et ateliers sont essentiels. Dans les situations de faible capacité TIC, les réunions audios peuvent être des outils efficaces pour concevoir des ateliers virtuels.

Le format de ces ateliers pourrait comprendre les étapes suivantes:

- Enregistrement virtuel des participants: les participants peuvent s'inscrire en ligne via une plateforme dédiée ;
- Distribution du matériel de l'atelier aux participants, y compris l'ordre du jour, les documents de projet, les présentations, les questionnaires et les sujets de discussion: Ceux-ci peuvent être distribués en ligne aux participants.
- Examen du matériel d'information distribué: les participants ont une durée prévue pour cela, avant de planifier une discussion sur les informations fournies.

Discussion, collecte de commentaires et partage:

- Les participants peuvent être organisés et affectés à différents groupes thématiques, équipes ou «tables» virtuelles à condition qu'ils en conviennent;
- Les discussions de groupe, d'équipe et de table peuvent être organisées par le biais des médias sociaux, tels que webex, skype ou zoom, ou par le biais de commentaires écrits sous la forme d'un questionnaire électronique ou de formulaires de retour d'information qui peuvent être renvoyés par e-mail.
- Conclusion et résumé: Le président de l'atelier résumera la discussion de l'atelier virtuel, formulera des conclusions et partagera électroniquement avec tous les participants.

Dans les situations où l'interaction en ligne est difficile, les informations peuvent être diffusées via une plate-forme numérique (le cas échéant) comme Facebook, Twitter, les groupes WhatsApp, les liens Web / sites Web du projet et les moyens de communication traditionnels (télévision, journaux, radio, appels téléphoniques et courriers électroniques avec des informations claires), description des mécanismes de retour d'informations par courrier et / ou lignes téléphoniques dédiées Tous les canaux de communication doivent spécifier clairement comment les parties prenantes peuvent faire part de leurs commentaires et suggestions.

Le CGES, les PGES et le PEPP— les documents qui guideront la gestion des risques environnementaux et sociaux - seront divulgués avant les consultations publiques, qui doivent avoir lieu au plus tard dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur du projet

4.5. Phase future du projet

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure du développement du projet, avec des rapports sur les performances environnementales et sociales du projet et la mise en œuvre du Plan d'Engagement des Parties Prenantes et du mécanisme de gestion des griefs. Cela sera important pour le grand public, mais surtout pour les cas suspects et / ou identifiés de COVID-19.

La mise en œuvre du projet devrait s'étaler sur une période de 18 mois. L'engagement des parties prenantes, impliquant une consultation significative et une diffusion appropriée et opportune des informations, devrait avoir lieu tout au long de la vie du projet. Le mécanisme de réclamation devrait être accessible aux parties concernées et aux travailleurs du projet pendant toute la durée du projet et pendant la période suivant la clôture.

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DU PLAN D'ENGAGEMENT

5.1. Ressources et responsabilité pour la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique à la responsabilité de la mise en œuvre des activités du PEPP. Le budget du PEPP est au niveau de la composante 2 du projet.

5.2. Fonction et responsabilités de Gestion

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique sera responsable de la mise en œuvre globale des activités du projet. Il travaillera en étroite collaboration avec d'autres organismes de santé et non sanitaires) pour la mise en œuvre du projet. L'UEP sera établie dans le cadre du ministère de l'Education Nationale pour renforcer la capacité technique dudit Ministère. Le personnel de l'UCP comprendra des experts de la mise en œuvre des projets, des garanties environnementales et sociales, ainsi que du suivi et de l'évaluation.

Le Ministère de l'Education Nationale et de la promotion Civique sera responsable de la réalisation des activités d'engagement des parties prenantes, tout en travaillant en étroite collaboration avec d'autres entités gouvernementales, ainsi qu'avec les unités gouvernementales locales, les médias, les agents de santé, etc. Les activités d'engagement des parties prenantes seront documentées via des rapports d'étape trimestriels, à partager avec la Banque mondiale.

6. MÉCANISME DE GESTION DES GRIEFS (MGG)

Un Mécanisme de Gestion des Griefs (MGG) sera mis en œuvre au niveau du projet pour résoudre les plaintes et les griefs de manière opportune, efficace et efficiente qui satisfera toutes les parties concernées. Le MGG fournira un processus transparent, inclusif et crédible pour des résultats justes, efficaces et durables. Il fait partie intégrante de la consultation communautaire qui facilite les actions correctives. Plus précisément, le MGG:

- Fournit aux personnes concernées des moyens de présenter une plainte, une demande d'information / de clarification ou de résoudre tout différend qui pourrait survenir au cours de la mise en œuvre du projet;
- Veille à ce que des mesures de réparation appropriées et mutuellement acceptables soient identifiées et mises en œuvre à la satisfaction des plaignants; et
- Évite la nécessité de recourir à des procédures judiciaires.

6.1. Description de MGG

Les griefs seront traités au niveau national par le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique. Le MGG comprendra les étapes suivantes:

- Étape 1: Grief reçu et enregistré par le point focal du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique ou le responsable des griefs ;
- Étape 2 : Reconnaître, évaluer et attribuer ;
- Étape 3: Elaborer et proposer une réponse;
- Étape 4 : Communiquer la réponse proposée au plaignant et rechercher un accord sur la réponse ;
- Étape 5: Mettre en œuvre la réponse pour résoudre le grief;
- Étape 6: Vérifiez la réponse en cas d'échec;
- Étape 7: Clore ou renvoyer le grief.

Une fois que toutes les réparations possibles ont été proposées, si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il doit être informé de son droit à un recours judiciaire.

6.2. Lieux pour enregistrer les griefs - Canaux de prise en charge

Les griefs peuvent être enregistrés directement auprès de Comité de Gestion des Griefs - CGG par l'un des modes suivants et, si nécessaire, de manière anonyme ou par l'intermédiaire de tiers:

- Par téléphone au [sans frais à établir]
- Par e-mail à (adresse e-mail à activer)
- Lettres formelles aux autorités de l'éducation / CGG
- Par lettre aux ONG sous contrat

- Boites à suggestion des plaintes
- Réunions communautaires
- Entretien personnel avec le Comité de Gestion des griefs
- Par formulaire de réclamation
- Les visites sans rendez-vous et l'enregistrement d'une plainte dans le journal des griefs dans un établissement d'enseignement ou une boîte à suggestions dans les écoles.

Une fois qu'un grief a été reçu, il doit être enregistré dans le journal des plaintes ou dans la base de données des griefs.

Ce mécanisme doit être simple, efficace, transparent et compatible avec les droits de l'homme et le contexte du pays. Il doit être basé sur l'engagement et le dialogue permanent entre les parties prenantes du projet. Pour s'assurer qu'un système de plaintes est efficace, fiable et opérationnel, les principes fondamentaux suivants doivent être respectés.

6.3. Griefs lies à la Violence Basée sur le Genre (VBG)

Il y aura des procédures spécifiques en place pour lutter contre la violence basée sur le genre, avec des dispositions de confidentialité ainsi qu'une documentation sûre et éthique des cas de violence basée sur le genre. Plusieurs canaux seront en place pour qu'un plaignant puisse déposer une plainte relative à la VBG. Les considérations MGG spécifiques pour aborder la MGG sous COVID-19 sont:

- Mise en place d'un MGGVBG distinct, potentiellement géré par un fournisseur de services avec retour d'information au MGG du projet; les opérateurs doivent être formés sur la manière de documenter les cas de VBG de manière confidentielle et empathique;
- Le projet consiste à mettre à disposition plusieurs canaux de réclamation;
- Aucune information identifiable sur le survivant ne doit être stockée dans le journal de bord ou la base de données MGG.
- Le MGG devrait aider les survivants de VBG en les référant au (x) fournisseur (s) de services de VBG pour un soutien immédiatement après avoir reçu une plainte directement d'un survivant.

Le MGG devrait avoir mis en place des processus pour informer immédiatement le ministère de la Santé et la Banque mondiale de toute plainte pour violence basée sur le genre avec le consentement du survivant.

7. SURVEILLANCE ET RAPPORTS

7.1. Participation des parties prenantes aux activités de suivi [le cas échéant]

Des rapports mensuels pour la mise en œuvre du PEPP, y compris la gestion des griefs, seront préparés et les indicateurs clés suivis par l'équipe de mise en œuvre de la Coordination de Gestion du Projet.

Des réunions bimensuelles des parties prenantes seront organisées pour discuter et examiner les principaux indicateurs de l'engagement des parties prenantes. Les parties prenantes (parties concernées et intéressées) auront la possibilité d'indiquer si elles sont satisfaites ou non du processus de consultation du projet et de ce qui devrait être modifié dans le processus de mise en œuvre du PEPP afin de le rendre plus efficace.

L'évaluation du projet (examen externe et interne) inclura des aspects du plan d'engagement des parties prenantes (notamment les indicateurs et activités clés du PEPP) et recommandera des améliorations.

7.2. Faire rapport aux groupes de parties prenantes

Le PEPP sera périodiquement révisé et mis à jour si nécessaire au cours de la mise en œuvre du projet afin de garantir que les informations présentées ici sont cohérentes et les plus récentes, et que les méthodes d'engagement identifiées restent appropriées et efficaces par rapport au contexte du projet et des phases spécifiques du développement. Tout changement majeur aux activités liées au projet et à son calendrier sera dûment reflété dans le PEPP. Des résumés mensuels et des rapports internes sur les griefs, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état de la mise en œuvre des mesures correctives / préventives associées seront rassemblées par le personnel responsable et renvoyés à la haute direction du projet. Les résumés [mensuels] fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'informations, ainsi que la capacité du projet à y répondre en temps opportun et de manière efficace. Les informations sur les activités d'engagement du public entreprises par le projet au cours de l'année peuvent être transmises aux parties prenantes de deux manières possibles:

- Publication d'un rapport annuel autonome sur l'interaction du projet avec les parties prenantes.
- Un certain nombre d'indicateurs clés de performance seront également suivis régulièrement par le projet.

De plus amples détails seront présentés dans le PEPP mis à jour, à préparer dans un délai d'un mois après l'entrée en vigueur du projet.